



INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES POUR LE PRIX OCCITANIE - MEDICIS

Cette notice fournie par la Région Occitanie a pour objectif de vous informer :

- des engagements en matière de protection des données à caractère personnel,
- de vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Par mail : dpd@laregion.fr (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

ASSITANCE

**Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant le Prix Occitanie – Médecis :
merci de contacter le +33 (0)5 61 39 62 32**

TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Prix Occitanie - Médecis est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Le traitement des données est **fondé sur : l'exécution d'un contrat (inscription à un dispositif)**

Vous pouvez également de manière complémentaire et facultative consentir à recevoir des informations par email sur le projet relatif au Prix Occitanie - Médecis. Ce service d'envoi d'information peut être refusé sans subir de préjudice. Le consentement n'est pas définitif, il peut à tout moment être retiré sur simple demande par mail à l'adresse suivante : dpd@laregion.fr

Ce traitement a **pour finalité :**

Participation à l'appel à candidature du Prix Occitanie - Médecis

Promotion du projet des lauréats faite par la Région ou de la Villa Médecis

Attribution des bourses aux lauréats par le jury

Sollicitation des lauréats pour participer à une exposition pour l'année N+1 ou à la publication d'un catalogue

Publication de la liste des lauréats avec photos des œuvres et des projets de résidence sur le site laregion.fr

Données collectées :

La collecte des données personnelles est limitée au strict nécessaire à la constitution d'un dossier client (minimisation de l'enregistrement des données). Les données obligatoires sont :

- Nom, prénom,
- Lieu de naissance,
- Date de naissance,
- Age,
- Adresse postale,
- Code postal,
- Ville,
- Numéro de téléphone,
- Adresse électronique,
- Photos des œuvres,
- Autorisation de prise de vue d'utilisation et de diffusion d'image
- CV,
- Copie du diplôme,
- Copie carte d'identité / passeport (justificatif contre les usurpations d'identité)
- Attestation URSSAF et avis SIRENE avec code APE relevant des arts plastiques et justifiant du statut d'artiste auteur,
- RIB

Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès à ces données. Nos prestataires de services et nos partenaires peuvent être destinataires de ces données pour réaliser les prestations que nous leur confions. Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'état, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. La Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

Vos données sont :

- ***communiquées exclusivement aux services de la Région Occitanie ainsi qu'à ses sous-traitants :***
 - La conseillère technique Europe et International, Direction de la Culture et du Patrimoine de la Région Occitanie
 - la directrice du CRAC
 - le directeur du MRAC
 - le Service Arts plastiques, Direction de la Culture et du Patrimoine de la Région Occitanie
 - le directeur ou le représentant de la Villa Médicis
 - les membres du jury
 - Dataetic et Systonic qui traitent les données pour le compte du site laregion.fr de la Région Occitanie
 - Les titulaires des marchés Support et assistance, Tierce Maintenance Exploitation et Tierce Maintenance Applicative auxquels la Région a confié l'exécution de certaines prestations.

- **conservées :**
 - **pendant 2 ans pour les candidatures** (dossier de candidature complet , durée du traitement du dossier)
 - **10 ans pour les lauréats** (dossier de candidature complet afin de communiquer autour du projet et les promouvoir)

à l'issue de cette durée, elles **seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.**

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

DROIT À L'IMAGE

En complétant le formulaire joint au présent dispositif, les candidats acceptent d'être photographiés et autorisent l'utilisation, la reproduction et la diffusion de leur image dans toutes manifestations promotionnelles et de communication liées au concours. Ils s'engagent en outre à participer, à la demande de l'organisateur, à toute manifestation utile à la promotion du concours. Ils ne pourront prétendre à aucune rémunération de ce fait.

Les candidat(e)s autorisent la reproduction, la représentation et la communication au public, dans tous les supports des organisateurs (magazines, sites Internet et opérations de communication et événementielles...) de l'œuvre présentée dans le cadre du concours Prix de l'artiste émergent en Occitanie.

L'autorisation est consentie aux organisateurs (Région Occitanie et Villa Médicis) pour une durée de cinq ans à compter de la date de l'envoi de la candidature. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'artiste reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre. Les organisateurs garantissent que l'image (sur photos, bande vidéo et autre support) des candidats ne sera utilisée pour aucune opération à but commercial.

DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD**, en fonction de la nature de votre traitement, que vous pouvez faire valoir à l'adresse dpd@laregion.fr, en justifiant de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir l'**effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),

- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

PROTECTION DE VOS DONNEES

- La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.

DIVERS

- **DONNEES POST MORTEM** : Conformément à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
- **DROIT APPLICABLE** : Tout litige en relation avec l'utilisation de vos données personnelles est soumis au droit Français. Toute réclamation ou litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes de préservation des données personnelles sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.